

La collecte des ENCOMBRANTS

Le dispositif de collecte des encombrants à la demande concerne toutes les communes du territoire de la CAPSO.



✓ Une collecte des encombrants par an sur votre commune

Comment connaître la date ?

La date de collecte est inscrite sur le calendrier de collecte qui vous sera remis en fin d'année dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez également télécharger ce calendrier sur www.ca-pso.fr - rubrique déchets.

Comment bénéficier de ce service ?

Pour en bénéficier, il suffit de contacter votre mairie et de vous inscrire au plus tard une semaine avant la date de collecte en précisant le type d'encombrants à évacuer*.



✓ La collecte des encombrants à la demande

Quel est ce nouveau service ?

Vous pouvez solliciter le service au cours de l'année pour un ramassage d'encombrants à la demande, celui-ci est **limité à 500kg ou 3m³ par foyer et par enlèvement**. Le tarif est de **20€ le déplacement** qui sera à votre charge. La date de la collecte est déterminée à partir de 20 demandes pour optimiser le circuit de collecte.

Comment faire ma demande ?

Il vous faudra contacter le numéro vert au **0 800 676 053** Service à appel gratuit du service de collecte de la CAPSO, pour faire votre demande. L'agent enregistrera vos coordonnées et vous recontactera pour vous donner la date de la collecte.

Les **encombrants** sont les déchets provenant des ménages qui du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles. Seuls les déchets entrant dans la définition des encombrants seront pris en charge par le service.

ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS

ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants



Les tables*, le mobilier en plastique, les portes (sans verre) les canapés, les fauteuils,...



Les objets volumineux : balançoire en bois, barrières sans métal,...



Les sommiers, sommiers tapissiers complètement en bois (pas de sommier métal, ni métal/bois), les tapis ...

* les meubles en bois peuvent être revalorisés en déchetterie ou à Emmaüs

REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS



Les ordures ménagères, les matelas, les gravas, les déchets de travaux, les déchets industriels spéciaux, les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets électriques et électroniques, le verre, les batteries, les huiles, les pneumatiques, les bouteilles de gaz, la ferraille.

PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition à **Arques**, **Longuenesse**, **Tatinghem** (commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tatinghem), **Aire-sur-la-Lys**, **Lumbres** et **Dennebroeucq**. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur www.smla.fr ou au 03 21 12 10 33.

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques peuvent se rendre également dans les déchèteries de **Licques** (7 voie communale / tél. 03 21 00 24 16) et de **Louches** (sur la D225 à la sortie d'Autingues / tél. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADEC.